

ENSEMBLE ON GAGNE



ADAMA KANAZOE, PRÉSIDENT

SYNTHESE DU PROGRAMME DU CANDIDAT

"Développer le Burkina Faso avec sa jeunesse"

Ce document retrace les mesures clés que le Président **Adama KANAZOE**, le candidat de l'Alliance des Jeunes pour l'Indépendance et la République (AJIR), à travers son projet de société « **Développer le Burkina Faso avec sa jeunesse** », propose aux principales problématiques de développement de notre pays.

AXE 1 : L'ETABLISSEMENT DES BASES DE NOTRE VIVRE ENSEMBLE

La réconciliation

La réconciliation des filles et fils de notre pays comme condition du rétablissement des bases de notre vivre ensemble, passe par les mesures suivantes :

- élucider tous les dossiers de crimes économiques et de sang ;
- rendre justice aux victimes par l'indemnisation et/ou la réhabilitation des victimes des grands dossiers nationaux ;
- prôner le pardon vrai et sincère.

La liberté d'expression et de presse

La garantie et la consolidation de la liberté d'expression et de presse seront assurées par les mesures ci-après :

- la consécration de la dépénalisation du délit de presse ;
- le plafonnement à **500 000 F CFA** des amendes pécuniaires pour les éventuelles fautes professionnelles commises par les journalistes ;
- la primauté faite à la réparation morale du préjudice à travers la mise en avant de la solidarité de corps afin d'élargir et de diversifier les canaux de diffusion du mea-culpa.

La justice

Notre ambition est de rendre notre justice longtemps décriée, véritablement indépendante, accessible et efficace. Cela passe par rendre effective la séparation des pouvoirs, améliorer le service public de la justice, moderniser l'appareil judiciaire et assurer la sécurité physique et pécuniaire du personnel judiciaire. Pour ce faire, des mesures clés d'un coût total de **50 milliards** sur 05 ans sont envisagées :

- relire la loi relative au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) en vue d'assurer une totale autonomie aux magistrats ;
- faire élire le Président du CSM par ses pairs ;
- construire des TGI dans tous les chefs lieux de province et des palais de justice dans tous les chefs-lieux de région ;
- recruter et former du personnel judiciaire en nombre et de qualité suffisants ;
- informatiser intégralement les services de l'appareil judiciaire ;
- doter le personnel judiciaire d'équipements informatiques et le former à l'utilisation de l'outil informatique ;
- actualiser nos instruments juridiques en vue de les adapter aux enjeux actuels (terrorisme, djihadisme, fraudes en tous genres...) ;
- doter tout le personnel judiciaire d'un statut particulier afin de le mettre à l'abri du besoin et de la tentation à travers une revalorisation de son traitement salarial ;
- renforcer la sécurité dans les lieux du service public de la justice.

L'Armée

Notre ambition de doter notre pays d'une armée véritablement républicaine passera par la réalisation de l'unicité du commandement militaire, la formation et l'encadrement de nos forces armées et par la mise de notre armée au service de la cohésion nationale. Pour cela, l'AJIR s'engage à prendre les mesures suivantes :

- créer une garde nationale chargée spécialement de la protection des institutions de la République ;
- offrir des formations et des stages de perfectionnement à nos forces armées ;
- consacrer **20 milliards/an** à la formation continue et à l'équipement militaire ;
- revoir le système de promotion aux grades qui sera totalement axé sur le mérite militaire et le patriotisme ;
- consacrer **10 milliards** à la redynamisation du génie militaire ;
- affecter des effectifs de notre armée à la production vivrière et maraîchère dans les plaines aménagées du pays.

Fracture sociale et égalité des chances

Pour réduire l'énorme fracture sociale qui caractérise notre pays, nous prendrons les mesures suivantes :

- relever le SMIG de 30 864 F CFA à **50 000 F CFA** au 1er janvier 2017 au plus tard ;
- procéder à la relecture de la grille salariale des travailleurs du public et du privé dans le sens d'une amélioration conséquente de leur niveau de vie ;
- faciliter l'accès de tous à l'eau potable, à un logement décent, à l'énergie, à une santé saine et une éducation de qualité à travers la mise en œuvre de notre politique dans ces domaines respectifs ;
- renforcer le dispositif juridique afin de lutter énergiquement contre toutes les formes de favoritisme, de népotisme et de clanisme pour garantir l'égalité de chances à tous les enfants de notre pays.

AXE 2 : LA RELANCE DE NOTRE ECONOMIE

L'investissement

Nos actions en vue de stimuler l'investissement concerteront aussi bien l'investissement privé que l'investissement public. Ainsi, nos principales mesures consisteront à :

- renforcer la sécurité des personnes et des biens afin de garantir les conditions propices à l'investissement privé étranger ;
- engager un plan volontariste d'apurement de la dette intérieure pour renforcer l'expression du partenariat public-privé ;
- créer des facilités fiscales et douanières pour encourager l'investissement privé national ;
- réduire les charges de fonctionnement de l'Etat en extirpant du budget de l'Etat toutes les dépenses inutilement onéreuses ;
- lutter vigoureusement contre la fraude et l'évasion fiscales et relever le taux de pression fiscale en vue d'atteindre à l'horizon 2020, un taux autour de 20% du PIB ;
- élargir l'assiette de l'impôt à travers l'organisation et la professionnalisation du secteur informel et le développement de l'agrobusiness ;
- allouer 50% des revenus miniers à l'investissement public ;
- lutter vigoureusement contre la corruption sous toutes ses formes notamment en étendant les prérogatives de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) aux fins de lui permettre d'engager directement des poursuites judiciaires contre les gestionnaires indéclicats de l'argent public.

L'énergie

Nos capacités énergétiques sont dérisoires et en totale inadéquation avec nos ambitions de développement. Pour solutionner le problème de l'énergie, nos mesures clés sont les suivantes :

- renforcer nos capacités actuelles de production par l'optimisation de nos infrastructures existantes en vue de satisfaire la demande actuelle ;
- promouvoir les sources d'énergie alternative notamment le solaire à travers le développement d'une véritable expertise nationale par la création d'un centre de recherches spécialement orienté vers l'énergie solaire ;
- négocier, dans le cadre du tarif extérieur commun (TEC), la suppression sur 10 ans, des taxes sur l'importation des matériels et équipements solaires ;
- lancer un programme décennal de couverture totale des besoins énergétiques des 2,5 millions de ménages et de plus de 500 mille entreprises. Nous couvrirons le déficit estimé à plus de 1000MW par :
 - la construction de 30 centrales solaires d'une capacité minimale de **990 MW** pour un coût global de **1380 milliards**,
 - la construction de 02 barrages hydro-électriques de la taille de Samandeni pour une capacité totale de production estimée à **32 MW** d'un coût global de **364 milliards**.

La maîtrise de l'eau

Au sens de la gestion durable des ressources en eau, notre pays peut être considéré comme étant en situation de pénurie. Aussi, la maîtrise impérative de l'eau passe-t-elle par :

- s'ouvrir vers l'expertise de pays à l'origine désertiques où la maîtrise de l'eau est aujourd'hui une réussite totale pour nous doter d'une véritable expertise nationale dans ce domaine ;
- procéder au désensablement de plusieurs cours d'eau naturels et artificiels (lacs BAM, DEM, barrages...) afin d'augmenter leur capacité de stockage ;
- développer des systèmes innovants de collecte et de stockage des eaux de pluies et de ruissèlement ; à l'image de l'impluvium.

Routes et désenclavement

Nos solutions pour restaurer et moderniser notre système de transport consisteront à :

- relever la dotation du fonds d'entretien routier (FER-B) qui passera de **13 milliards/an à 20 milliards** afin d'assurer un entretien plus régulier de nos routes avec une plus grande anticipation ;
- recharger **4000 km** de routes en terre/an pour un coût annuel de **60 milliards**. Ainsi, sur 03 ans, nous aurons procédé au reprofilage des 12 000 km de routes non bitumées ;
- désenclaver entièrement le pays par la construction d'au moins 100 à 150 km de route bitumée. Ainsi, au bout de 10 ans, toutes les régions doivent être interconnectées par le bitume ;
- exploiter le partenariat public-privé dans la réalisation et l'exploitation de nos routes et autres infrastructures de transport ; moderniser notre système de péage routier et en déléguer intégralement la gestion à un concessionnaire privé ;
- engager les études et rechercher les financements nécessaires pour la réalisation des voies expresses Ouaga-Koudougou et Bobo-Banfora ;

Ces différentes mesures permettront de créer plus de **10 000 emplois directs et indirects**.

Les technologies de l'information et de la communication (TICs)

Afin de réduire la fracture numérique, l'AJIR préconise les mesures suivantes :

- procéder à une remise à niveau de l'infrastructure de communication par le déploiement d'une infrastructure nationale de grande capacité : un backbone national en fibres optiques ;
- offrir aux burkinabè un environnement suffisamment sécurisé et dimensionné offrant des applications et services utiles tels que la e-ID, l'EHR, la e-signature, le cloud privé des administrations, etc. ;
- quantifier, dimensionner et planifier convenablement les besoins en termes de connectivité internet ;
- fédérer le trafic national et installer une ou plusieurs stations d'entrée/sorties pour les échanges internet du pays. Ces stations devront rallier le pays aux nombreuses solutions de câbles sous-marins existant au niveau de côtes ;
- prendre des mesures incitatives pour amener les opérateurs téléphoniques à œuvrer dans le sens de la couverture totale du territoire national dans les 05 prochaines années ;
- attribuer une nouvelle licence à un nouvel opérateur de téléphonie mobile et garantir les conditions d'une concurrence saine qui devra aboutir à une baisse des coûts de communication.

L'agriculture

Notre ambition de modernisation de notre agriculture à travers sa mécanisation consistera à assurer la sécurité alimentaire aux burkinabè, optimiser la filière coton, dynamiser les filières porteuses, professionnaliser la filière élevage et à prévenir les conflits agriculteurs et éleveurs. Pour cela, nos mesures clés sont :

- doter chacune des 13 régions d'un centre de formation et de production agropastorale ;
- mettre en place des unités techniques d'agriculture chargées de la gestion des équipements agricoles modernes (tracteurs, motoculteurs, motopompes...) ;
- ouvrir des boutiques de semences dans chaque village et hameau de culture ;
- encourager et soutenir l'agriculture vivrière et familiale en mettant des semences améliorées à la disposition des producteurs ;
- développer la culture irriguée par l'aménagement et la mise en valeur des superficies irrigables restantes (plus de 185 000 hectares).

L'aménagement des bas-fonds et l'intensification de notre production agricole permettront de créer plus de **100 000 emplois**.

➤ **Pour la filière coton :**

- réhabiliter notre usine de production de pagnes modernes (Faso Fani) ;
- mettre en place d'autres unités de transformation dans les grandes zones cotonnières pour un budget total de 20 milliards en 05 ans ;
- promouvoir le métier de tissage et le port de l'habit burkinabè.

➤ **Pour l'élevage :**

- mettre en place des unités de production d'aliments de bétail dans les zones à fort potentiel pastoral ;

- ouvrir des centres techniques d'élevage dans les principales zones d'élevage du pays pour assurer l'appui technique et sanitaire nécessaire ;
- identifier et marquer les pistes de transhumance par des panneaux de signalisation et sécuriser les champs situés aux abords des pistes ou passages d'animaux par des clôtures grillagées ;
- créer des unités de production fourragère le long des pistes de transhumance ;
- privilégier les mécanismes alternatifs (dialogue et médiation) pour la résolution des conflits agriculteurs-éleveurs.

L'industrie et mines

Notre engagement à faire du secteur secondaire l'un des principaux leviers de notre développement consistera à multiplier nos unités de transformation agroalimentaires, à relancer et rendre compétitive notre industrie textile, à valoriser et professionnaliser les métiers de l'artisanat et à faire du secteur minier un ferment de développement. Nos mesures clés seront :

- créer des unités de transformation de nos produits locaux dans les principales zones de production du pays pour un coût global de **10 milliards en 05 ans** ;
- réhabiliter et redynamiser notre industrie textile ;
- passer de l'exploitation artisanale de nos ressources minières aux groupements d'exploitation semi-mécanisée ;
- intensifier la prospection minière en vue de découvrir d'autres métaux de base.

Ces mesures permettront de générer plus de **70 000 emplois directs et indirects**.

L'artisanat

La redynamisation des métiers de l'artisanat nécessitera la mise en œuvre des mesures suivantes :

- intégrer des cours d'initiation aux métiers de l'artisanat dans notre système scolaire ;
- ouvrir des centres spécialisés d'artisanat dans nos différentes régions en vue de promouvoir les produits artisanaux ;
- créer une galerie d'art national ;
- subventionner les voyages d'exposition afin de permettre à nos artisans et artistes de promouvoir la culture burkinabè à l'international.

Banque et secteur financier

Nous créerosns les conditions propices afin d'assurer un accompagnement conséquent de l'activité économique par les banques et les institutions financières. Nos mesures clés sont :

- mettre un accent particulier sur le développement de la micro-finance pour accompagner les très petites, les petites et moyennes entreprises, ainsi que toutes les activités génératrices de revenus à travers des facilités d'ouverture d'établissement de micro-finance ;
- accompagner le développement du mobile banking qui a fait ses preuves en Afrique de l'Est ;
- mettre en place une caisse de dépôt et consignations (CDC) pour assurer une gestion optimale des fonds publics.

Le secteur informel et les activités commerçantes des marchés et yaars

Notre ambition pour ce secteur réside dans son organisation et son intégration à l'économie formelle. Nos actions consisteront à :

- procéder au recensement des acteurs du secteur informel en vue de définir une stratégie nationale d'organisation et de professionnalisation du secteur ;
- faciliter l'insertion des acteurs du secteur informel dans l'économie formelle par un système allégé de reconnaissance pour leur permettre d'accéder aux marchés publics et autres avantages financiers ;
- créer des facilités d'accès au crédit pour les groupements et coopératives d'acteurs du secteur informel ;
- construire en 05 ans, des marchés modernes et rénover les infrastructures existantes. Budget total : **20 milliards** ;
- renforcer le dispositif sécuritaire des installations marchandes afin de les prémunir des sinistres éventuels notamment les incendies ;
- promouvoir une gestion plus autonome des marchés et yaars par des coopératives de commerçants.

Culture, arts, loisirs et propriété intellectuelle

Notre politique culturelle consistera à impulser une nouvelle dynamique pour développer une véritable industrie des loisirs fondée sur la valorisation de nos potentialités culturelles. Concrètement, il s'agira de :

- mettre en place avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), un fonds d'appui aux initiatives culturelles pour permettre à tout détenteur d'un projet vendable et attractif de bénéficier d'un accompagnement technique et financier conséquent pour la production, la diffusion et la promotion de son œuvre ;
- accompagner les acteurs culturels dans leur professionnalisation en facilitant l'organisation et leur participation à des stages et sessions de formation ;
- réhabiliter la Maison du peuple de Ouagadougou afin de la conformer aux normes de sécurité et aux standards de commodité pour l'organisation de spectacles. **Coût de l'opération : 02 milliards** ;
- construire et équiper sur 05 ans, des salles de spectacles et de cinéma dans les principales villes du pays. **Coût : 30 milliards** ;
- soutenir l'organisation de compétitions artistiques telles que les Grand Prix dans divers domaines d'expression artistique et culturelle ;
- mettre en place un système intégré de communication sur la visibilité des œuvres artistiques et culturelles et organiser des foires et salons destinés à leur commercialisation ;
- lutter vigoureusement contre la piraterie par la sensibilisation et par la prise de mesures dissuasives à travers la création d'un comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLC) doté des pleins pouvoirs ;
- renforcer le dispositif juridique et institutionnel en matière de protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation des biens et services.

Le tourisme et l'hôtellerie

En vue de promouvoir le tourisme, nos mesures clés sont les suivantes :

- procéder au recensement exhaustif de nos sites touristiques et prendre des mesures urgentes pour les réhabiliter. Un budget annuel de **01 milliard** sera alloué à cet effet;
- créer les conditions pour inciter à la construction de réceptifs hôteliers et des villages de tourisme dans les régions abritant les sites touristiques ;
- promouvoir le tourisme intérieur de groupe en collaboration avec l'ensemble des entreprises et institutions installées au Burkina Faso ;

- encourager l'organisation de séjours ou randonnées en famille en mettant l'accent sur la participation des enfants afin de cultiver en eux, dès le bas-âge, la fibre touristique ;
- renforcer notre système de communication et de promotion des atouts touristiques de notre pays.

La redynamisation du secteur du tourisme et de l'hôtellerie permettra de créer **2 000 emplois**.

Le transport en commun et sécurité routière

L'amélioration de la sécurité routière et de la mobilité urbaine passe par le développement du transport en commun dans nos grandes villes notamment à Ouagadougou. A ce sujet, nos mesures clés seront :

- restaurer, entretenir et bitumer 100 km du réseau soutier urbain sur 05 ans afin d'améliorer la mobilité dans les quatre plus grandes villes du pays ;
- renforcer le parc automobile de la SOTRACO en vue d'une plus grande régularité des bus et instituer des tarifs sociaux et attractifs pour élèves et étudiants afin de faciliter leur abonnement au bus ;
- prendre des mesures incitatives en vue d'augmenter l'offre de transport en commun au niveau de notre capitale qui accueille plusieurs salons et festivals de renommée internationale ;
- sensibiliser les parents d'élèves sur l'intérêt pour leurs enfants d'emprunter les autobus et mini cars pour se rendre à l'école, gage de plus de sécurité ;
- renforcer la sécurité routière en punissant sévèrement les infractions au code de la route, la non détention des documents de transport valides et surtout par la prise de sanctions très sévères pour les cas d'excès de vitesse des véhicules transportant des passagers.

Le développement du secteur du transport en commun devra créer **1 500 emplois**.

AXE 3 : UNE POLITIQUE SOCIALE JUSTE ET EQUITABLE

La santé

Notre vision en termes de santé repose sur la prévention à travers l'engagement d'une politique d'assainissement et d'accès à l'eau potable pour tous, le renforcement de notre couverture sanitaire, l'intensification de l'éducation en santé sexuelle et reproductive et enfin, par le renforcement de notre politique de santé communautaire. Nos mesures clés seront :

- relever significativement notre couverture sanitaire. Faire passer le ratio nombre d'habitants/formation sanitaire de base qui était de 9759 en 2013 à **5000 habitants (norme OMS)** ;
- recruter et former du personnel de santé afin de relever le ratio technicien de santé/population pour le conformer aux normes OMS (1 médecin pour 10 000 hbts, 1 infirmier pour 4 000 hbts, 1 sage-femme d'Etat pour 4 000 hbts) ;
- construire de nouvelles infrastructures sanitaires pour ramener à moins de 5 km le rayon d'action moyen des services publics de santé qui est aujourd'hui de 7 km ;
- renforcer le plateau technique de nos CMA, CHR et CHU en vue de permettre aux burkinabè de se soigner dans leur pays. Ainsi, nous rendrons opérationnels tous les 70 districts sanitaires existants, dans un délai de 03 ans ;
- renforcer et étendre la couverture vaccinale des jeunes filles, des femmes et des enfants jusqu'à l'âge de 05 ans. Cette mesure permettra de réduire significativement les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ;

- faire de la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées « de nouvelle génération », de la distribution gratuite des soins primaires entrant dans le cadre de l'accouchement, la césarienne et la sensibilisation sur l'importance des soins prénataux, des réalités tangibles en moins de 05 ans. Cette mesure permettra de faire baisser de moitié le taux de mortalité maternelle;
- mettre en place un système efficace de prise en charge totale et immédiate dès admission de tout citoyen burkinabè aux urgences médicales ;
- créer les conditions propices au rayonnement de notre pharmacopée traditionnelle qui a fait ses preuves et qui mérite d'être soutenue et promue ;
- redynamiser notre stratégie de prévention du SIDA et les hépatites virales à travers une sensibilisation accrue à l'endroit des jeunes des villes et campagnes, notamment sur le dépistage, l'utilisation du préservatif, etc. ;
- vulgariser l'utilisation des méthodes contraceptives et faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes aux contraceptifs ;
- engager une vaste stratégie d'encouragement à la pratique du sport en vue de réduire de façon notable les risques de maladies cardio-vasculaires et l'obésité.

La réorganisation de notre système de santé permettra de créer **10 000 emplois**.

L'eau potable et assainissement

Afin de garantir de l'eau potable et un système efficace d'assainissement pour tous, l'AJIR préconise les mesures suivantes :

- renforcer les capacités techniques et financières de l'ONEA pour la réalisation d'investissements nécessaires afin d'étendre son réseau de distribution aussi bien à Ouagadougou et Bobo Dioulasso que dans de nouvelles localités. Ainsi, à l'horizon 2020, le nombre de personne/point d'eau moderne (PEM) devra être inférieur ou égal à 260 (plus de 315 aujourd'hui) ;
- équiper tous les villages du Burkina en PEM en vue de réduire les distances entre les ménages et les PEM ; l'objectif étant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 100% en 2020. **Coût de l'opération : 40 milliards par an, soit 200 milliards en 05 ans** ;
- mettre en place un projet quinquennal de réalisation de 500 mille latrines dans les ménages, les écoles, les centres de santé et dans les lieux publics des grandes villes. **Coût global : 25 milliards** ;
- être regardant sur les travaux de voirie urbaine quant à la prévision des caniveaux et canaux d'évacuation des eaux et mettre en place un système communautaire et participatif d'entretien et de curage des caniveaux ;
- prendre des mesures énergiques pour encadrer de façon rigide, le traitement et le déversement des eaux usées industrielles afin d'éviter les contaminations de la nappe phréatique et les nuisances aux populations riveraines.

Ces mesures permettront de créer plus de **25 000 emplois directs et indirects**.

L'éducation

Nos solutions pour reconstruire notre système éducatif se déclinent sous les angles suivants :

➤ **Au niveau de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire :**

- revaloriser le métier d'enseignant par la hausse substantielle du traitement salarial du personnel enseignant ;

- relever le niveau de l'encadrement de nos enfants par le recrutement des enseignants du primaire à partir du baccalauréat ;
- construire des infrastructures scolaires adaptés aux besoins de notre système éducatif (salles de classe, bibliothèques, logements pour enseignants, salles informatiques, etc.) ;
- intégrer l'enseignement de l'informatique et de l'anglais dans l'enseignement primaire et les langues nationales comme medium d'enseignement et langues enseignées dans les programmes d'enseignement ;
- restaurer les bourses d'études et les internats au profit des enfants issus de familles très vulnérables et des enfants vivant avec un handicap.

➤ **Au niveau de l'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle :**

- construire des établissements d'EFTP (enseignement et de formation technique et professionnelle) dans les 13 régions du Burkina Faso en 05 ans. Coût de l'opération : **20 milliards** ;
- construire des centres de formation professionnelle à vocation entrepreneuriale dans les zones de haute concentration de main d'œuvre ;
- impliquer les responsables d'entreprises dans l'élaboration des programmes enseignés dans les EFTP afin d'adapter la formation aux besoins u marché de l'emploi et de nos objectifs de développement ;
- faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés dans les EFTP.

➤ **Au niveau de l'enseignement supérieur :**

- augmenter les capacités des infrastructures d'accueil des étudiants par la construction de nouveaux amphithéâtres adaptés au modèle d'enseignement préconisé par le système LMD (construction de salles de TD et de TP, construction et équipement de laboratoires et bureaux pour enseignants, etc.) ;
- désengorger l'Université de Ouagadougou par l'ouverture de nouvelles filières à l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso et à l'Université de Koudougou, mais aussi par la construction effective de nouveaux centres universitaires dans les villes de Ouahigouya, de Tenkodogo et de Fada N'gourma ;
- initier le programme « un étudiant, un ordinateur » et permettre aux étudiants et enseignants d'accéder facilement aux bibliothèques virtuelles et équiper conséquemment les bibliothèques classiques ;
- améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants (remplacement du prêt FONER par l'aide qui passera à **200 000 F CFA** pour les étudiants de **L1, L2, L3** et à **250 000** pour les étudiants de **M1 et M2** ; amélioration de la qualité des repas servis dans les restaurants universitaires ; construction de nouvelles cités pour loger les étudiants dans le cadre d'un partenariat public-privé ; mise en place de lignes de bus spéciales « étudiants » reliant les cités universitaires et les zones éloignées d'habitation avec l'université ; réhabiliter et rénover la cité universitaire de Zogona) ;
- octroyer **500 bourses d'études** par an aux filles et aux étudiants vivant avec un handicap ;

Sur 05 ans, ce seront **1 800 milliards** qui seront consacrés à réhabiliter et à relancer notre système éducatif. L'application de l'ensemble de ces mesures permettra de créer **90 000 emplois**.

L'habitat et l'urbanisme

Nos actions à ce niveau visent à définir une politique de lotissement et de viabilisation de l'espace urbain juste et équitable. Pour ce faire, nos mesures consisteront à :

- procéder à un diagnostic cas par cas de toutes les « zones non loties » de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso afin de définir clairement la meilleure approche pour leur viabilisation préalable et leur lotissement ensuite. En tout état de cause, l'autorité de l'Etat devra se faire respecter afin d'assainir le paysage urbain de nos deux (02) capitales ;
- aménager et viabiliser près de **15 000 parcelles par an** à Ouaga, Bobo et Koudougou pour répondre à la forte demande de terrains à usage d'habitation dans ces 03 grandes villes universitaires ;
- prendre des mesures courageuses afin de mettre un terme définitif à la surenchère immobilière pour ce qui concerne les parcelles à usage d'habitation pour nos ménages dont la grande majorité dispose de revenus modestes. Pour cela, nous mettrons en place un vaste programme de construction d'habitat social dans les 05 plus grandes villes du pays et particulièrement à Ouaga où le problème de logement est devenu une urgence sociale ;
- exploiter le partenariat public-privé pour la construction sur 05 ans, de **100 mille logements sociaux** solides, viables, beaux et à coûts étudiés. Ainsi, l'Etat aménagera et mettra l'espace à la disposition du partenaire privé pour la construction des cités avec des logements mis en location-vente au profit de travailleurs du public et du privé dont les salaires n'excèdent pas **300 000F CFA** et seront soldés sur une période de 20 à 25 ans, sur la base de traites mensuelles planchées en fonction du standing ;
- faciliter l'accès au crédit-logement pour tout salarié et les non salariés du secteur informel désirant acquérir des parcelles et/ou de logements dans des localités de leur choix. A ce sujet, nous œuvrerons à décentraliser davantage la banque de l'Habitat ;
- réduire considérablement la spéculation foncière en plafonnant les prix de vente des parcelles en fonction des zones.

L'emploi

Notre stratégie innovante de création d'emplois, mais aussi et surtout de promotion d'entrepreneurs et partant, d'employeurs se matérialisera à travers les mesures suivantes :

- stimuler l'embauche des jeunes par le secteur privé avec à la baguette, l'agence nationale de la promotion de l'emploi (ANPE) refondée et orientée résultats ;
- créer des dizaines de milliers d'entrepreneurs jeunes à travers l'office national de la promotion de l'entreprenariat (ONPE) ;
- créer des dizaines de milliers d'emplois grâce aux nombreux chantiers financés par le Fonds National d'Investissement Public (FNIP) ;
- créer un programme permanent de stages de perfectionnement (PPSP) avec pour mission principale la mise en position de stage d'apprentissage en entreprise des jeunes diplômés en vue de renforcer leur employabilité. Le PPSP permettra chaque année de mettre en stage **25 000 diplômés** ;
- lutter contre la précarité des emplois par une révision du code du travail qui jusque-là fait la part trop belle au patronat ;
- créer et alimenter une banque à idées de projets qui servira de vivier aux jeunes désireux d'entreprendre, de lancer des projets qui ont fait leur preuve sous d'autres cieux ;

- créer et alimenter un fonds national de garantie (FNG) pour soutenir les entreprises des jeunes et des femmes. Le FNG sera logé auprès des institutions financières nationales et sera financé à travers l'instauration d'une assurance retraite complémentaire obligatoire ;
- accompagner et encadrer les jeunes entrepreneurs à travers une politique de création et de promotion d'incubateurs d'entreprises. Les incubateurs apporteront un appui en termes d'hébergement, de conseil et de formation au management durant les premières étapes de la vie des nouvelles entreprises. Ainsi, nous procèderons à l'incubation partielle ou complète de plus de **50 000 projets d'entreprises** par an, sur 05 ans, soit un total de **250 000 projets** et un minimum de **500 000 emplois directs créés**.

Les femmes

Notre principale ambition pour les femmes qui représentent près de 52% de la population totale de notre pays, consistera à renforcer son insertion économique et politique. Nos mesures dans ce sens, seront :

- relever le taux de scolarisation des filles et accompagner leur scolarité par l'instauration de bourses d'études réservées aux filles ;
- promouvoir la formation scientifique, technique et professionnelle des filles par la création de centres de formation spécialement dédiés aux filles ;
- encourager et soutenir la participation des femmes aux instances politiques décisionnelles par une sensibilisation accrue sur l'importance du poids social et politique de la gent féminine ;
- développer des produits et services financiers adaptés aux activités génératrices de revenus des femmes ;
- instituer et veiller à la gratuité des soins maternels et infantiles, particulièrement pour les accouchements, les césariennes, la prise en charge des femmes atteintes de fistules obstétricales et les dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus ;
- lutter sévèrement contre les viols et toutes les violences physiques et morales faites aux femmes.

Couches vulnérables et solidarité

Notre solidarité envers les personnes vulnérables se traduira par une amélioration de notre système de protection sociale, la mise en place d'une politique d'insertion professionnelle des personnes vivant avec un handicap, la prise en charge socio-sanitaire et des traitements de faveurs à l'endroit des personnes âgées, la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV), ...nos mesures consisteront ainsi à :

- assurer la participation des groupes spécifiques et vulnérables à la couverture médicale universelle (CMU). Ainsi, toutes les personnes des troisième et quatrième âges seront totalement et gratuitement couvertes par la CMU ;
- engager une réforme du système de formation professionnelle en y apportant les aménagements et correctifs nécessaires en vue d'une véritable prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap ;
- mettre en place un fonds spécial d'aide à l'entreprenariat des personnes vivant avec un handicap. Ainsi, ces personnes vulnérables porteuses d'idées ou de projets, pourront créer leurs propres entreprises et employer d'autres personnes ;
- faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap à l'emploi en instaurant un système de quota d'embauche par branches d'activités. En soutien de ce système, nous créerons une prime à l'insertion et nous octroierons des

avantages fiscaux pour inciter les entreprises à recruter des personnes vivant avec un handicap, dans des emplois durables ;

- allouer **un milliard par an** à la mise en œuvre des mesures vivant l'insertion professionnelle de **1000 personnes** en situation de handicap ;
- construire dans les 13 chefs-lieux de région, des centres d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ne disposant pas d'aides familiales, surtout en période hivernale où les habitations précaires et insalubres de nombre de personnes âgées, ne garantissent leur sécurité physique et une bonne santé ;
- mettre en place un fonds d'accompagnement des activités pour personnes âgées et retraités pour l'élevage de volaille et de petits ruminants, le petit commerce, etc. ;
- instituer des visites médicales aux domiciles des personnes âgées et un bilan annuel de santé rigoureusement gratuit à leur profit. La visite médicale à domicile et le bilan de santé mettront l'accent sur la tension artérielle, la consultation et soins dentaires et ophtalmologiques, le diabète, la psycho-gériatrie, etc. ;
- instituer une carte d'accès gratuit aux transports en commun, aux stades, aux salles de ciné, etc. au profit des personnes âgées ;
- initier des restos mobiles et des réfectoires spéciaux destinés à fournir une alimentation de qualité aux personnes âgées dans nos grands centres urbains. Ces œuvres seront financées par le fonds national de solidarité, les aides intérieures et extérieures et toutes contributions émanant des bonnes volontés ;
- distribuer plus de **5 000 tonnes de vivres** à plus de **10 000 enfants** victimes d'un déficit nutritionnel chronique ;
- distribuer des kits scolaires à **10 000 OEV** et placer **500 OEV** par an dans des ateliers de formation professionnelle pour améliorer leur employabilité.

Nous mobiliserons près de **20 milliards** par an dont une partie proviendra du mécénat philanthropique pour la prise en charge des personnes vulnérables et des groupes spécifiques.

Lutte contre la faim et sécurité alimentaire

En vue de lutter efficacement contre le péril de la faim dans notre pays, les mesures suivantes sont envisagées :

- approvisionner et renouveler régulièrement (tous les ans) le stock national de sécurité alimentaire dont nous relèverons conséquemment le niveau ;
- promouvoir la recherche agronomique en vue de développer des techniques culturales et des semences améliorées pour permettre d'accroître le rendement des céréales et des légumineuses ;
- vulgariser les nouvelles variétés de riz, de niébé, de maïs à haut rendement de 7 à 8 tonnes l'hectare en étendant leur culture à toute les zones possibles du pays ;
- encourager et accompagner l'agriculture familiale, les petits exploitants et le maraîchage par la mise à disposition d'intrants, de semences et d'outils et équipements à bas coûts ;
- créer les conditions propices pour inciter le secteur privé et les bailleurs de fonds étrangers à investir dans la recherche pour le développement agricole et les associer à la réalisation des projets à grande échelle pour l'éradication de la faim et la malnutrition.

La protection de l'environnement et l'écocitoyenneté

Notre action en termes de préservation de l'environnement portera sur les mesures suivantes :

- créer un observatoire national de sécurité environnementale chargé de réfléchir et de proposer des mesures et solutions innovantes pour réduire les risques et les effets des éventuelles catastrophes naturelles ;
- développer la pratique d'un reboisement utile et responsable qui intègre la sélection et le suivi des plantes aux campagnes de reboisement à travers l'institutionnalisation d'une « brigade verte » pour l'embellissement de nos villes et la restauration du couvert végétal ;
- lutter sévèrement contre la coupe anarchique et abusive du bois, la divagation des animaux et les feux de brousse par l'édiction et l'application de sanctions pécuniaires et pénales dissuasives à l'encontre des éventuels contrevenants ;
- vulgariser l'usage du gaz domestique par l'augmentation de nos capacités de stockage et améliorer le système de distribution sur toute l'étendue du territoire national ;
- promouvoir l'utilisation de la fumure organique et des produits phytosanitaires à nocivité très limitée pour lutter contre la pollution des eaux et des sols par les produits chimiques à travers la création d'unités de production de pesticides à nocivité réduite sur l'environnement ;
- mettre en place une politique rigoureuse de réduction des déchets plastiques par l'élaboration d'un plan stratégique pour l'application véritable de la loi interdisant l'utilisation et le commerce du sac plastique non bio dégradable ;
- organiser le secteur de la collecte de la collecte des ordures ménagères et utiliser le partenariat public-privé pour rentabiliser le secteur au profit de l'Etat et surtout, au profit des partenaires privés. Une gestion formalisée et moderne de ce secteur permettra de générer plus de **4 000 emplois directs et indirects** ;
- soutenir à hauteur de **50 milliards**, la création de plus de **100 unités de recyclage** des déchets plastiques dans toutes les régions du pays. Ces unités offriront plus de **20 000 emplois directs et indirects** ;
- subventionner à hauteur de **75 milliards**, la réalisation d'un million de latrines sèches à séparation d'urines de type ECOSAN et le vulgariser à l'échelle nationale pour une valorisation des excréta humains en vue d'une fertilisation saine, sûre et à bas coût des terres agricoles ;
- renforcer le système de canalisation et d'évacuation des eaux usées domestiques et industrielles, ainsi que des eaux de pluies, dans la ville de Ouagadougou et préserver la faune du parc urbain Bangr Weogo ;
- réhabiliter et renforcer les capacités du parc animalier de Ziniaré (introduction de nouvelles espèces animales) et encourager les écoles et collèges à y effectuer des sorties de découverte ;
- restaurer progressivement nos écosystèmes naturels et élaborer un guide national d'écotourisme afin d'encadrer la visite et la découverte de nos potentialités naturelles ;
- réviser le code de l'environnement pour y inscrire clairement le principe du « **pollueur-payeur** » et en renforçant drastiquement la sanction contre l'introduction frauduleuse de déchets industriels toxiques et radioactifs sur le territoire national.

AXE 4 : PAIX, SECURITE ET PROMOTION D'UNE DIPLOMATIE ACTIVE

La sécurité des biens et des personnes

En vue de garantir la sécurité des biens et des personnes, nos actions consisteront à :

- créer un conseil national de sécurité (CNS) composé d'experts de la Police, de la Gendarmerie, de l'Armée, des gardes des eaux et forêts et de toutes compétences nécessaires avec pour mission l'élaboration d'une stratégie nationale claire et efficace d'éradication du grand banditisme et de lutte contre le terrorisme ;
- recruter **5 000 policiers et 3 000 gendarmes** pour renforcer les effectifs de ces deux (02) corps ;
- engager un programme triennal de recyclage, de formation et d'équipement au profit de la Police et de la Gendarmerie nationales afin d'adapter leurs capacités opérationnelles aux nouveaux défis tels que la cybercriminalité et le terrorisme transfrontalier pour lesquels, nous créerons des unités spéciales de lutte ;
- renforcer la sécurité des sites miniers, des zones industrielles et des sites touristiques.

Diplomatie et intégration des burkinabè de la diaspora

- créer un ministère en charge de la diaspora qui aura pour mission de veiller à l'intégration sociale, économique et politique de nos compatriotes vivant à l'étranger, notamment leur participation effective à l'élection présidentielle de 2020 ;
- créer les conditions favorables à l'investissement de la diaspora au Faso et mettre en place un système d'informations à même de porter au niveau de la diaspora l'information sur les opportunités d'insertion socioprofessionnelle au Faso ;
- favoriser le retour au pays des compétences issues de la diaspora en étendant la prospection des talents nationaux aux compatriotes vivant à l'étranger ;
- poursuivre l'œuvre d'intégration sous régionale dans l'optique de l'unité africaine ;
- mettre en place une « diplomatie économique » offensive et développer une coopération basée sur le transfert de compétences, notamment avec des pays comme le Brésil et l'Inde qui disposent de savoir-faire adaptés à nos besoins.